



**HAL**  
open science

## Du vestiaire à la Une, de la Une au vestiaire. Sociologie de la mise en visibilité médiatique de l' "affaire Anelka"

Nicolas Kaciaf, Eric Lagneau

### ► To cite this version:

Nicolas Kaciaf, Eric Lagneau. Du vestiaire à la Une, de la Une au vestiaire. Sociologie de la mise en visibilité médiatique de l' "affaire Anelka". Politiques de communication, 2013, 1, p. 209-240. hal-01078921

**HAL Id: hal-01078921**

**<https://hal.science/hal-01078921>**

Submitted on 30 Oct 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Du vestiaire à la Une, de la Une au vestiaire

## Sociologie de la mise en visibilité médiatique de l'« affaire Anelka »

Nicolas Kaciaf – UVSQ / CERAPS – VIP – [kaciaf@yahoo.fr](mailto:kaciaf@yahoo.fr)

Eric Lagneau – AFP / LIER [eric.lagneau@yahoo.fr](mailto:eric.lagneau@yahoo.fr)

Les médias ont-ils le pouvoir de « créer » seuls et *ex nihilo* la « réalité » ? Ou se contentent-ils d'en « rendre compte », plus ou moins fidèlement, sans interférer avec elle ? Épisode phare de la Coupe du monde masculine de football en Afrique du Sud, l'« affaire Anelka » a mis en exergue l'antagonisme entre ces scénarios « hyperconstructivistes » et « naturalistes ». À partir d'une recherche mêlant analyse de contenus médiatiques et entretiens avec plusieurs des acteurs de la controverse, cet article vise à offrir quelques pistes théoriques pour analyser une séquence initiée par la publication, à la Une du quotidien *L'Équipe*, d'injures énoncées dans les vestiaires de l'équipe de France. Il s'agit ici de montrer à quel point les récits journalistiques font pleinement partie de la « réalité » sociale : ils n'en sont ni des reflets, ni des constructions arbitraires mais bien des « fragments » du réel qui, d'une part, résultent de la diffusion d'informations menée par des sources positionnées dans une configuration donnée, et qui, d'autre part, sont susceptibles de produire des effets sur cette même configuration, en amenant d'autres acteurs à réagir en public (via de nouvelles déclarations aux médias) ou en « interne » (via la recherche du responsable supposé de la fuite). Il s'agit de la sorte de proposer une analyse « continuiste » de la dynamique événementielle, qui interroge conjointement l'amont et l'aval de la mise en visibilité médiatique. Cela suppose, d'abord, de questionner les logiques propres aux acteurs qui investissent l'arène médiatique, en tant que « sources » ou « protagonistes » de l'actualité. Cela implique, ensuite, de montrer que la publicité médiatique engendre une double incidence, en bousculant la définition de la situation et en provoquant une déssectorisation relative de la controverse.

Do the media have the power to "create reality"? Or do they only reflect it, more or less faithfully, without interfering with it? Main episode of the Football World Cup in South Africa, "Anelka case" highlighted the antagonism between these "hyperconstructivist" and "naturalistic" scenarios. Based upon content analysis of the media and interviews with several actors of the controversy, this article aims to provide some theoretical issues for analyzing a sequence initiated by the publication, in *L'Équipe*, of insults set out in the locker room of the French squad. Our goal is to show how the journalistic accounts are fully part of social "reality": they are neither reflections nor arbitrary constructions, but "fragments" of reality that, on the one hand, result of the dissemination of information conducted by sources positioned in a given configuration, and, on the other hand, are likely to have effects on the same configuration, causing others to react in public (via new statements) or inside the group (via researching the responsible of the leak). Then we're trying to offer a "continuous" analysis of the event dynamic, which questions together upstream and downstream developments of media visibility. This implies, firstly, to examine the specific logics of the actors who invest the media arena, as "sources" or "protagonists" of the news. This implies, secondly, to show that the media publicity creates a double impact, modifying the definition of the situation and causing a relative "desectorization" of the controversy.

## Du vestiaire à la Une, de la Une au vestiaire

### Sociologie de la mise en visibilité médiatique de l'« affaire Anelka »

Les médias ont-ils le pouvoir de « créer » seuls et *ex nihilo* la « réalité » ? Ou se contentent-ils à l'inverse d'en « rendre compte », plus ou moins fidèlement, sans interférer avec elle ? Nourrissant des débats anciens en sociologie du journalisme, mais aussi certaines controverses entre protagonistes de l'actualité, ces deux points de vue – appelons-les respectivement « hyperconstructiviste » et « naturaliste » – se sont affrontés de façon particulièrement explicite à l'occasion de « l'affaire Anelka », épisode phare de la Coupe du monde masculine de football en Afrique du Sud.

Pour saisir le caractère exemplaire d'une telle polémique, il faut brièvement en rappeler la chronologie. Le jeudi 17 juin 2010, l'équipe de France s'incline 2-0 face au Mexique lors de la deuxième journée de la phase de poule. Bien que mathématiquement possible, la qualification pour les huitièmes de finale paraît désormais compromise. Dès la fin du match, journalistes et consultants fustigent la prestation des Bleus, du comportement apathique des joueurs aux choix tactiques du sélectionneur. Les commentateurs n'appréhendent cependant pas ce mauvais match comme une surprise. « Cette défaite est un résultat d'une logique implacable », constate ainsi le consultant Bixente Lizarazu au micro de TF1. Pour lui comme pour les éditorialistes de la presse écrite du lendemain, l'équipe de France serait composée d'« imposteurs »<sup>1</sup> dont les discours positifs tenus tout au long de la préparation au Mondial auraient servi à masquer l'état de « déliquescence » du football français (Jean-Michel Larqué sur RMC). Pour la plupart des observateurs, la défaite semblait en effet écrite, tant les Bleus et leur Fédération auraient multiplié les mauvais choix depuis l'élimination au premier tour du Championnat d'Europe des nations en 2008.

C'est dans ce contexte d'exaspération généralisée que le quotidien *L'Équipe* consacre sa Une du samedi 19 juin à une information encore inédite : la mi-temps du match France-Mexique aurait été marquée par une violente altercation verbale entre Raymond Domenech et Nicolas Anelka, entraînant le remplacement de ce dernier. Citant *in extenso* les injures supposément lancées par le joueur à son sélectionneur, cette Une repose sur un photomontage qui met face à

---

<sup>1</sup> Il s'agit du titre à la Une de *L'Équipe* du 18 juin.

face les deux protagonistes dans des positions belliqueuses<sup>2</sup>. Le « scoop » va être immédiatement repris par l'ensemble des médias français et étrangers, et susciter une multitude de réactions indignées. Toute la journée, journalistes, acteurs du monde sportif, professionnels de la politique, jusqu'au président de la République en déplacement en Russie, vont dénoncer le comportement « inacceptable » du joueur à l'égard de son coach. Un tel emballement de la polémique contraint la Fédération française de football à réagir : dans un communiqué publié en milieu d'après-midi, elle indique que le refus de Nicolas Anelka de présenter des excuses « officielles » au sélectionneur et à « l'opinion publique française » a entraîné son exclusion immédiate de l'équipe. Choqués par ce renvoi, ses partenaires refusent de s'entraîner le lendemain. Diffusée en direct par les télévisions du monde entier, cette « grève » surprise marque l'entrée en crise des institutions footballistiques françaises. Suscitant des expressions publiques de défiance d'une ampleur inégalée, accusée par les autorités politiques d'avoir dégradé l'image du pays, l'attitude des Bleus est, pendant plusieurs semaines, érigée en problème public (Beaud, 2011 ; Souanef, 2011).

Au-delà de son aspect apparemment anecdotique, cette séquence constitue un objet sociologiquement précieux<sup>3</sup>. Pour trois raisons au moins. D'abord, inscrite au cœur d'une manifestation planétaire qui implique des investissements sportifs, journalistiques et émotionnels considérables, elle a bénéficié d'une saillance médiatique relativement inégalée. Ensuite, à l'image de conflits qui jalonnent l'actualité des organisations politiques, elle est caractéristique d'un moment de « crise » qui conduit un ensemble d'acteurs à lutter par médias interposés. Enfin, et surtout, le « scandale » s'est immédiatement mué en « affaire » (de Blic, Lemieux, 2005, p. 17), puisqu'à la mise en cause initiale d'Anelka et des joueurs de l'équipe de France s'est ajoutée une remise en question de l'activité des journalistes sportifs en général et de ceux de *L'Équipe* en particulier. Si la critique du travail journalistique est récurrente, peu d'événements ont à ce point contraint les rédactions à justifier minutieusement leurs pratiques et leurs responsabilités professionnelles<sup>4</sup>. Cette affaire a en effet mis à l'épreuve les trois

---

<sup>2</sup> La Une renvoie à un dossier en pages 2 et 3 qui, restitue, outre cette querelle, une pluralité d'épisodes fâcheux pour les joueurs de l'équipe de France : injures du défenseur William Gallas à un journaliste de TF1, altercation entre plusieurs « cadres » des Bleus dès la fin du match, etc.

<sup>3</sup> Considérer son caractère exemplaire ne signifie cependant pas appréhender cet épisode *uniquement* comme le produit et le révélateur de processus sociaux qui en prédétermineraient mécaniquement le déroulement. Recelant de nombreux aspects inédits (du contenu de la fameuse Une à la « grève » des joueurs en passant par l'extraordinaire conférence de presse du 19 juin soir), disposant de sa propre dynamique, la controverse doit aussi, et surtout, être saisie « sous sa dimension performative ou, pour mieux dire, instituante » (de Blic, Lemieux, 2005, p. 12).

<sup>4</sup> Les nombreuses justifications des reporters et de la rédaction en chef de *L'Équipe* offrent des matériaux relativement inédits à l'investigation sociologique. Régulièrement interviewés par leurs collègues dans les jours et les semaines qui ont suivi la fameuse Une, les journalistes à l'origine du scoop (Damien Degorre et Raphaël Raymond) ont également publié un livre particulièrement original quant à son contenu : *Histoire d'un scoop* (2010).

principales opérations du travail journalistique (Lagneau, 2010) : la vérification des faits (les propos prêtés à Anelka ont-ils été effectivement prononcés ?), la hiérarchisation des informations (était-il légitime de placer des injures énoncées à huis clos à la Une du journal ?) et le cadrage des événements (que révèle l'altercation ?).

À partir d'une recherche mêlant analyse de contenus médiatiques et entretiens avec plusieurs des acteurs de la controverse (journalistes et communicants de la FFF), cet article vise à offrir quelques pistes théoriques pour analyser cette séquence. En confrontant les arguments naturalistes et hyperconstructivistes à une reconstitution minutieuse du déroulement des faits et des interactions qui y conduisent, il s'agira de montrer en quoi ces scénarios sont tous deux insuffisants pour éclairer la dynamique événementielle. Pour éviter le piège d'une opposition stérile car réductrice, il conviendra ensuite de déplacer la problématique, en orientant l'investigation autour des deux intrigues suivantes. Premièrement, quelles sont les conditions qui permettent aux rédacteurs d'accéder à des informations initialement soustraites au regard journalistique, favorisent leur inscription à la Une et rendent possible un tel emballement médiatique ? Deuxièmement, dans quelle mesure un fait, jusqu'ici connu par un nombre limité de personnes, tend à changer de « statut » lorsqu'il est publicisé ?

L'enjeu est de montrer à quel point les récits journalistiques font pleinement partie de la « réalité » sociale : ils n'en sont ni des reflets, ni des constructions arbitraires mais bien des « fragments » du réel qui, d'une part, résultent d'un travail de promotion d'informations mené (stratégiquement ou non) par des sources positionnées dans une configuration donnée, et qui, d'autre part, sont susceptibles de produire des effets sur cette même configuration, en amenant d'autres acteurs à réagir en public (via de nouvelles déclarations aux médias) ou en « interne » (via la recherche du responsable supposé de la fuite), pour rétablir la situation à leur avantage. Il s'agit de la sorte de proposer une analyse « continuiste » (Dobry, 2009, p. 34) de la dynamique événementielle, qui interroge conjointement l'amont et l'aval de la mise en visibilité médiatique et refuse d'entériner l'idée d'une coupure étanche entre « la réalité » et ses représentations journalistiques.

Cela implique, tout d'abord, de questionner les logiques propres aux organisations qui investissent l'arène médiatique, en tant que sources ou protagonistes de l'actualité. Au-delà des facteurs spécifiques à l'espace médiatique et à ses récentes mutations, l'« affaire Anelka » est rendue possible par les spécificités organisationnelles des secteurs interconnectés à l'occasion du Mondial (équipe de France et FFF en tête), en termes de conflictualité entre groupes et au sein des groupes, de capacité des états-majors à faire respecter la discipline de parole, d'intérêt des acteurs à rendre publics d'éventuels différends, de dispositifs formels et informels de

communication avec les journalistes. Ensuite, la publicisation médiatique engendre une double incidence, en *bousculant les définitions de la situation* (en l'occurrence la gravité de l'altercation) et en provoquant une *désectorisation relative de la controverse* (ici, la réaction d'une grande diversité d'interlocuteurs, ce qui élargit les chaînes d'interdépendance et impose de nouvelles contraintes de rôle et de justification).

### « Constructivisme » et « hyperconstructivisme ». Précisions conceptuelles

Ainsi présentée, l'opposition entre naturalisme (les médias reflètent la réalité) et hyperconstructivisme (les médias créent la réalité) peut paraître caricaturale. Mais si l'une de ces approches (le constructivisme radical ou hyperconstructivisme) est rarement exprimée de manière aussi simpliste, il n'en demeure pas moins heuristique de concevoir ces deux points de vue antagonistes comme des idéaux-types wébériens qui permettent de dessiner un continuum des positions entre deux dérives qui guettent l'analyse de la contribution médiatique à un événement.

Comme nous le verrons, il paraît difficile pour un sociologue du journalisme de se tenir à équidistance de ces deux points de vue, tant la discipline s'est nourrie du constructivisme pour échapper aux pires écueils du naturalisme spontané des acteurs (voir Tuchman, 1978 ; Fishman, 1980 ; Gans, 1980). Il n'est pourtant pas dénué d'intérêt d'appliquer, au moins par souci méthodologique, un principe de symétrie pour repérer aussi, malgré ces apports indéniables, certains travers d'un programme constructiviste aux applications insuffisamment contrôlées et parfois sans nuance.

Nous nous inscrivons ici dans le prolongement des réflexions de Cyril Lemieux (2012)<sup>5</sup>, qui a identifié trois conséquences problématiques à ce que nous qualifions d'hyperconstructivisme :

- Le « **charcutage ontologique**<sup>6</sup> » : le constructivisme « ne porte plus que sur une région du phénomène étudié et non plus sur sa totalité. C'est ce qui arrive quand l'enquête se centre sur le travail de construction prêté à certains acteurs, et non plus à celui que mènent d'autres acteurs avec lesquels les premiers se trouvent en concurrence ». Ce travers se manifeste par exemple lorsque le chercheur oppose « à la façon dont des journalistes construisent la réalité, la réalité tout court, la réalité telle que la décrivent des statistiques ou les événements "tels qu'ils se sont réellement passés" ».

- La « **déréalisation** » : « le chercheur autonomise les "constructions sociales" par rapport à leur infrastructure socio-empirique et matérielle », par exemple en analysant des énoncés « sans tenter de rendre compte des contextes d'énonciation et des situations pratiques où ils furent produits et validés ».

- « **La critique de l'artificialité** » : « le constructivisme (...) fait porter sa critique du monde social sur le fait même que la réalité est construite ». « Le chercheur en vient à épouser une forme de raisonnement ordinaire qui ne le distingue plus de certains acteurs qu'il est censé étudier ».

La sociologie du journalisme n'échappe pas toujours à ces travers, comme nous l'avons montré ailleurs (Lagneau, 2010, p. 30-36). Puisque la nouvelle résulte nécessairement d'une construction, le constructivisme radical en déduit parfois que la thèse d'une « création de la réalité » par les médias se trouve *ipso facto* validée. Et même chez de bons auteurs, on peut

<sup>5</sup> Précisons que pour sa part, Lemieux n'emploie pas la notion d'hyperconstructivisme et qu'il n'étend pas cette opposition naturalisme/constructivisme aux acteurs sociaux comme nous le faisons ici.

<sup>6</sup> Il reprend l'expression de Woolgar and Pawluch (1985).

relever ici ou là des formulations pour le moins problématiques qui témoignent de cette pente sur laquelle il est parfois tentant de se laisser glisser en négligeant les trois mises en garde précédentes. « Journalists not only report reality but they *create* it », affirme Michael Schudson (2003, p. 2, nous soulignons). « Les événements n'existent que dans la mesure où les médias les *façonnent* » ou « les médias informatifs sont le lieu où les sociétés industrielles *produisent* notre réel », postule Eliseo Veron (1981, p. 8).

Dans la présente étude, nous plaçons pour un usage plus conséquent du constructivisme, en nous appuyant notamment sur la critique de la déréalisation pour souligner les limites des approches « internalistes » qui se focalisent sur l'analyse des contenus sans se préoccuper de leurs conditions sociales de production et du travail entrepris par les sources pour peser sur la mise en récit journalistique de l'actualité. Pour le dire autrement, si les médias sont évidemment des acteurs majeurs de « l'affaire Anelka », les mises en scène journalistiques qui l'ont rendu possible sont tout autant des coproductions dont il faut analyser les ressorts.

Le parti-pris supplémentaire de cette étude consiste à postuler que l'opposition entre naturalisme et hyperconstructivisme ne se limite pas aux analyses des chercheurs, mais qu'elle concerne aussi les jugements que portent les protagonistes de l'actualité, en somme qu'elle nourrit leurs controverses et leurs appréciations divergentes d'une affaire comme celle-ci.

## DEUX INTERPRÉTATIONS SYMÉTRIQUES : NATURALISME ET HYPERCONSTRUCTIVISME

Si chacun s'accorde à reconnaître que l'équipe de France a connu l'une des principales crises de son histoire, les interprétations de l'entrée en crise divergent singulièrement. Acteurs et observateurs des événements s'opposent notamment au sujet de la responsabilité de la Une de *L'Équipe* dans les déboires des Bleus. En reproduisant en première page des propos injurieux, énoncés dans le huis clos d'un vestiaire, le quotidien sportif n'a-t-il fait que *rendre compte* de la réalité ou bien l'a-t-il *fabriquée* en transformant une banale altercation privée en événement d'ampleur planétaire ? Deux positions, distinctes mais symétriques, ont ainsi nourri la polémique.

(1) Le premier scénario impute l'origine du scandale et la dégradation des relations au sein de l'équipe de France au seul travail des journalistes de *L'Équipe*. Cette approche accusatoire, peut être qualifiée d'hyperconstructiviste parce qu'elle considère que la médiatisation de propos destinés à demeurer confinés dans l'intimité du vestiaire a provoqué la crise au sein de l'équipe de France. Lors d'une conférence de presse organisée par la FFF le soir du 19 juin, le capitaine des Bleus, Patrice Evra, ne nie pas l'existence de l'altercation<sup>7</sup>. Mais,

---

<sup>7</sup> De ce point de vue, les déclarations de Patrice Evra ne constituent pas une forme « pure » d'interprétation hyperconstructiviste de la séquence événementielle.

en minimisant son ampleur « réelle », il dénonce la dramatisation opérée par le quotidien sportif et ses conséquences sur les relations au sein du groupe.

Patrice Evra : Moi je pense que c'est encore un coup dur. (...) On se met dans une situation catastrophique après le match du Mexique, pour d'autres raisons. Et là on perd un coéquipier. Moi j'ai très mal et lui aussi. (...) Il s'est passé quelque chose dans le vestiaire. Je ne vais pas répéter exactement les mots mais, [entre] ce que j'ai vu [et] ce qui était mis dans la presse, ce n'est pas exactement ces mots-là. Je ne veux pas entrer dans les détails. (...) Et je suis resté avec Nico toute l'heure d'entraînement. Ça lui fait mal de nous quitter, parce qu'il aime l'équipe de France, contrairement à ce qui se raconte de droite à gauche. C'est lui qui a mis le but en Irlande. Donc si on est là c'est grâce à lui aussi. (...) Je suis vraiment très touché parce que... après le match du Mexique, je ne m'attendais pas du tout à ce résultat, on était déjà dans un gros problème, et là on en rajoute. (...) On oublie de parler football, à chaque fois que je suis en équipe de France. On parle toujours de ce qu'untel a dit... Et je vous dis, le problème de l'équipe de France, ce n'est pas Anelka, c'est le traître qui est parmi nous. Il faut le dire. Comment cette chose a pu sortir dans la presse puisqu'il n'y avait que nous, les joueurs et le staff ? La question qu'il faut se poser, c'est ce traître qu'il faut éliminer du groupe. (...)

Gérard Davet (correspondant du *Monde*) : Le fait qu'il y ait un clash entre le sélectionneur et un joueur majeur...

Patrice Evra : [Agacé] Mais vous dites qu'il y a un clash, mais c'est quoi ça, on est où... ? Ce qui s'est passé dans le vestiaire, mais il n'y a pas une petite souris, il n'y a pas quelqu'un qui s'est transformé... Mais ça sort... ça peut sortir des joueurs, du staff, ça sort de quelqu'un qui est dans ce groupe, mais ça sort de quelqu'un qui veut du mal à l'équipe de France et ça, je suis persuadé qu'il y en a un, parce que ce n'est pas possible. (...) On sait qu'il y a quelqu'un parmi nous qui veut du mal à l'équipe de France...

Un journaliste : Mais est-ce que le groupe est sain ?

Patrice Evra : Mais depuis le début, bien sûr qu'il est sain. (...). Là ce soir, quand je parle du groupe, je ne peux plus dire qu'il est sain puisqu'il y a quelqu'un qui sort toutes les infos. (...) Mais après, bien sûr qu'il était uni (...).

(Conférence de presse organisée à Knysna par la FFF, 19 juin 2010).

On constate ici une double imputation de responsabilité dans l'entrée en crise. La focalisation de *L'Équipe* sur le « clash » entre le sélectionneur et Nicolas Anelka n'est possible qu'en raison de la malveillance d'un « traître » au sein même du groupe<sup>8</sup>. Mais la culpabilité de l'auteur de la fuite ne peut pour autant faire oublier ce que la crise doit aux logiques proprement journalistiques. Comme le souligne à nouveau Patrice Evra : « Le journal, il doit être heureux parce qu'il a fait le jackpot »<sup>9</sup>.

<sup>8</sup> Dans une interview publiée sur le site web de *France-Soir* quelques heures après son exclusion (16 h 55), Anelka déplace lui aussi le regard en direction du délateur : « Je tiens à préciser que les mots qui sont sortis dans la presse ne sont pas mes mots. J'ai eu certes une discussion houleuse avec le sélectionneur mais elle s'est déroulée dans le secret du vestiaire, entre le coach et moi, devant mes partenaires et le staff. Cela n'aurait jamais dû sortir du vestiaire. Je ne sais pas à qui cela peut faire du bien de répandre de telle chose mais certainement pas aux Bleus. Mon but n'a jamais été de déstabiliser l'équipe de France, une institution que je respecte. »

<sup>9</sup> C'est une telle posture hyperconstructiviste qu'adopte également, mais de façon plus nuancée, Stéphane Beaud dans son ouvrage *Traîtres à la nation*. Celui-ci rappelle à quel point « il s'est produit un cas "pur" de *construction médiatique de l'événement* » (2011, p. 42) imputable avant tout à l'activité journalistique et à ses récentes transformations. La Une de *L'Équipe* « ne fait rien d'autre que profaner l'espace sacré des joueurs, transgressant ainsi une loi fondamentale de ce milieu professionnel » (p. 72), cette loi n'étant pas, quant à elle, envisagée comme socialement construite.



Partagée par la plupart des joueurs qui se sont exprimés au cours de la controverse, cette approche se décline en un ensemble de critiques adressées à chacune des opérations du travail journalistique. La véracité des faits est tout d'abord contestée : si Anelka a bel et bien injurié son sélectionneur, ce n'est pas dans les termes reproduits à la Une de *L'Équipe*<sup>10</sup>. La hiérarchisation de l'information est elle aussi mise en cause, à travers deux arguments : tandis que la mise en Une lui conférerait une importance exagérée au regard de ses incidences « réelles », la reproduction *in extenso* mais sortie de son contexte constituerait une faute professionnelle<sup>11</sup>. C'est enfin le cadrage journalistique de la séquence événementielle qui est jugé condamnable. Patrice Evra conteste ainsi le lien opéré entre le résultat du match et ce qui s'est passé dans le vestiaire. Pour lui, l'altercation n'est ni dramatique ni révélatrice de tensions sous-jacentes : à ses yeux, le groupe était « sain », il ne l'est plus *après* la publicisation de la dispute. Dans ces conditions, Nicolas Anelka ne méritait pas d'être ainsi exclu du groupe.

(2) Face à ces remises en cause de leur travail, les journalistes de *L'Équipe*, épaulés en cela par un certain nombre de collègues, se sont efforcés de justifier leurs pratiques et de minimiser leur responsabilité, en défendant un point de vue « naturaliste » quant à leur rôle dans la controverse. Leur lecture de la dynamique événementielle se décline elle aussi en une pluralité d'arguments chargés de défendre chaque opération de formatage de l'information. D'abord, les journalistes de *L'Équipe* à l'origine du scoop n'ont pas inventé l'injure : ils en ont eu vent par l'intermédiaire d'une première source (Degorre, Raymond, 2010, p. 53), ils se sont efforcés de recouper l'information (*ibid.*, p. 56) et ils l'ont porté à la connaissance de leurs lecteurs<sup>12</sup>. Si les termes ont pu éventuellement diverger, ce n'est qu'à la marge et cela ne remet aucunement en cause le caractère exceptionnellement choquant de l'invective. Pour les journalistes, la forte valorisation d'une telle exclusivité s'impose elle aussi naturellement. D'une part, dans un journal exclusivement consacré à l'actualité sportive, tout événement saillant

---

<sup>10</sup> La plupart des journalistes interviewés présents en Afrique du Sud pour suivre l'actualité de l'équipe de France ont entrepris un travail de vérification qui les amène à contester l'exactitude de la citation. Le journaliste de *L'Équipe* Vincent Duluc, présent lui aussi à Knysna, admet que les propos aient pu être relativement différents (Duluc, 2010, p. 107-108). C'est au nom d'un tel décalage entre l'injure rapportée et celle qui aurait été effectivement énoncée que Nicolas Anelka a porté plainte contre *L'Équipe* pour diffamation. Sa plainte a été jugée non recevable par la 17<sup>e</sup> chambre du Tribunal correctionnel de Paris.

<sup>11</sup> Patrice Evra se demande notamment comment le quotidien a pu restituer intégralement ces propos à la Une : « Moi, je pense à un enfant qui passe devant un kiosque et qui voit ces insultes... (...) Dans n'importe quel pays, quand il y a des insultes, déjà, ils mettent quelques petits points mais ils ne mettent pas les insultes comme ça en entier. » (Conférence de presse du 19 juin 2010).

<sup>12</sup> Dans sa plaidoirie, l'avocat de *L'Équipe* étaye la crédibilité de l'information en soulignant *a contrario* qu'aucun protagoniste n'a publiquement contesté l'existence de l'injure : « Les seules déclarations qui furent faites par les joueurs, (...), consistèrent à déplorer un "traître" parmi eux, c'est-à-dire celui (en l'occurrence ils furent plusieurs) qui avait raconté à l'extérieur du vestiaire ce qui s'y passa, accréditant donc à son tour la réalité de l'incident et donc la vérité de l'information. » (Conclusions de Maître Basile Ader, avocat de *L'Équipe*).

impliquant l'équipe de France mérite d'être mis à la Une, notamment dans un contexte aussi chargé d'investissements émotionnels. D'autre part, si l'injure doit être isolée du flux événementiel et érigée en fait majeur du jour, c'est évidemment en raison de sa saillance « objective »<sup>13</sup> mais c'est aussi et surtout en raison de ce qu'elle *met au jour* :

« Quelle est l'histoire qu'on raconte à travers le titre ? Est-ce qu'on raconte juste un truc sensationnel qui crée un *buzz* ? (...) Il n'y a pas juste une phrase dans un après-match ou dans une mi-temps de match... L'article sur l'incident lui-même n'est qu'un petit article dans l'ensemble. La phrase en elle-même, elle occupe un espace dans un vaste ensemble qui résume ce que nous, à ce moment-là, *on perçoit* comme une tragi-comédie. Moi, je trouve que c'est une tragi-comédie. Je trouve que le titre est tragi-comique. Et vraiment, il raconte cette histoire-là, une sorte de paroxysme du ridicule qui débouche sur des insultes de cours d'école. C'est aussi pour ça qu'on l'a mis en une, parce que c'est des insultes de cours d'école. (...) Je me dis que c'est *l'illustration* ultime de ce que c'est que ce groupe, ce vestiaire, c'est une vaste cour d'école, de mecs immatures, face à un coach dépassé par les événements et qui finit par se laisser insulter comme n'importe quel conducteur au feu rouge insulte le mec qui va lui griller la priorité. » (Entretien avec le directeur de la rédaction de *L'Équipe*, juin 2011, nous soulignons).

L'injure mérite ainsi d'être portée à la connaissance du public, d'être restituée intégralement et d'être « grandie » par sa mise en Une, parce qu'elle constituerait une *preuve* indéniable des relations conflictuelles entre les joueurs et leur encadrement. Cette valorisation est d'autant plus impérieuse que le sélectionneur et les joueurs ont réduit leur contact avec la presse au strict minimum et s'attachent tous à vanter la bonne ambiance au sein du groupe. En contestant de façon manifeste la communication officielle des acteurs, *L'Équipe* se pose en « miroir » fidèle de la réalité de l'atmosphère au sein de la sélection nationale et remplit de la sorte efficacement sa mission d'information du public. Au-delà de son caractère édifiant ou spectaculaire, la publication des propos de Nicolas Anelka permet de corroborer ce que les journalistes pressentaient sans avoir jusqu'ici d'indices suffisants pour identifier, sur un mode affirmatif et factuellement étayé, l'origine de la faillite sportive de l'équipe de France. Si les envoyés spéciaux interviewés critiquent presque tous la dimension mercantile sous-jacente à la Une de *L'Équipe*, ils reconnaissent néanmoins la légitimité de la mise en valeur d'une telle exclusivité.

De ce fait, l'argumentation naturaliste consiste enfin à dénier toute responsabilité journalistique dans l'entrée en crise de l'équipe de France : l'altercation entre Nicolas Anelka et son coach serait l'illustration paroxystique de tensions déjà présentes et indépendantes des comptes-rendus médiatiques. Puisqu'il y a eu défaite à l'issue du match, la querelle mérite d'être cadrée négativement, en tant qu'aboutissement d'un dérèglement sportif, organisationnel et moral, à l'œuvre depuis plusieurs années. Suggérée dans de nombreux

---

<sup>13</sup> Comme le soulignent les deux journalistes à l'origine du scoop : « Quand on possède une telle info, on la met en valeur. Ce serait hypocrite de la dissimuler » (Degorre, Raymond, 2010, p. 66).

papiers au cours des semaines précédentes, l'existence de « caïds », rétifs à l'autorité du sélectionneur et uniquement préoccupés par leurs intérêts individuels, est confirmée par l'épisode. S'appuyer sur un écart de comportement aussi spectaculaire permet aux journalistes d'amoinrir les risques interprétatifs, de minimiser le poids de l'incertitude dans la production des verdicts sportifs (la défaite *devait* arriver) et de légitimer *a posteriori* les prises de position critiques à l'égard des Bleus et de leur encadrement. Le « naufrage » de l'équipe de France apparaît bien comme la résultante d'événements que les journalistes, ici les envoyés spéciaux de l'AFP, agencent selon un principe de nécessité causale :

« Pierre : Sans vouloir paraître prétentieux, pour avoir suivi quelques matchs, on sait qu'ils vont dans le mur... (...) En fait, nos papiers ne sont que la longue description d'un naufrage, journée après journée... Sur quatre papiers, il y en a trois qui sont négatifs, un qui est positif, parce qu'il y a quand même des joueurs qui jouent bien au foot. Mais après, si tu retrouves l'ensemble de la production, et pour les collègues c'est pareil, c'est la longue description d'une bête qui est en train de mourir...

Thierry : Dès le lendemain du match avec le Mexique, pour nous, ils sont éliminés... Enfin quasiment. Les papiers sont tournés, ce n'est pas du tout : "il reste un dernier espoir".

Pierre : (...) Et à la fin, il y a 2-0 et donc on passe ce papier-là qui est quatre ans de gabegie, quatre ans de gestion catastrophique, qui se retrouvent à Knysna, et pour nous, ils sont éliminés à 99%. (...) Après, personne n'a interprété cette Une comme un sabotage. »

(Entretien avec les deux envoyés spéciaux de l'AFP chargés de couvrir l'équipe de France, décembre 2010 – les prénoms ont été modifiés).

## DES APPROCHES INEGALEMENT PROBLEMATIQUES

Malgré leur opposition, ces deux approches recèlent chacune une part de pertinence. Mais elles s'avèrent également incapables de rendre compte rigoureusement des processus et des effets de la mise en visibilité médiatique.

(1) D'un point de vue sociologique, la perspective naturaliste est évidemment la plus problématique. La sociologie du journalisme a depuis longtemps montré que l'actualité n'est pas un miroir fidèle de la « réalité » mais le résultat d'une production collective fondée sur une série d'arbitrages (en matière de sélections et de cadrages des faits érigés en informations). Ces choix ne sont évidemment pas soumis au seul libre arbitre des journalistes : ils résultent d'un ensemble de normes, de routines, de contraintes pratiques de production et d'inscription dans des formats. Ils sont surtout tributaires des interactions, à la fois conflictuelles et coopératives, au sein des équipes rédactionnelles ainsi qu'entre les journalistes et leurs sources (Charron et *al.*, 1991 ; Charron, 1994 ; Bernier, 2000 ; Legavre, 2007). L'argumentation naturaliste souffre ici de rendre « naturel » ce qui a été le produit d'interprétations, de traductions, de négociations,

bref de contingences dont le caractère aléatoire est cependant atténué par les dispositifs journalistiques de formatage de l'actualité qui nourrissent en retour ce faux sentiment d'évidence.

Certaines justifications naturalistes ne résistent donc pas à l'examen attentif de la dynamique événementielle. Sur le plan de la vérification des faits d'abord, les propos mis dans la bouche de Nicolas Anelka par la Une de *L'Équipe* ont été immédiatement contestés par plusieurs des témoins de la scène<sup>14</sup>. Et bien qu'aucun n'ait remis en cause l'existence même de l'invective, les récits divergent aussi quant à l'intensité de l'altercation. Cette discussion sur la nature exacte de l'injure et la gravité de la dispute n'est pas accessoire. Reprise immédiatement par l'ensemble des médias nationaux et internationaux, c'est bien la phrase cinglante affichée en Une par *L'Équipe* qui a fait mouche et a été portée à la connaissance d'un public bien plus large que le seul cercle des lecteurs du quotidien sportif.

Mais ce sont surtout les choix de hiérarchisation et de cadrage qui ont fait débat, y compris au sein même de la rédaction de *L'Équipe*. Si l'article en page 2 du quotidien sportif réinscrit ces injures dans leur situation d'énonciation, celles-ci sont en revanche décontextualisées à la Une. L'artificialité de la mise en récit est redoublée par le choix d'illustrer la citation par un photomontage agençant deux portraits agressifs et issus de contextes différents. Le directeur de la rédaction de *L'Équipe* reconnaît qu'une telle Une n'allait pas de soi et a suscité un débat en interne. D'autres journalistes interviewés nous ont confié que, même parmi les correspondants de *L'Équipe* en Afrique du Sud, tous « ne cautionnaient pas » ce choix éditorial (entretien avec un correspondant en Afrique du Sud, janvier 2011). L'absence de précédents<sup>15</sup> montre aussi le caractère exceptionnel du choix opéré, en partie aussi pour valoriser commercialement un « scoop ». Car sa divulgation ne répond pas seulement à un souci de satisfaire une mission d'intérêt général. Dans les arbitrages éditoriaux et dans l'anticipation de la réalisation d'un bon « coup journalistique », les références aux valeurs journalistiques et aux enjeux civiques sous-jacents (l'équipe de France constituant une institution publique et populaire, il est légitime que les journalistes de *L'Équipe* favorisent une relative transparence, en rendant compte de ses dysfonctionnements) se mêlent étroitement à d'autres considérations, y compris la réputation, indissociablement journalistique et

---

<sup>14</sup> On peut notamment se rapporter, avec les précautions d'usage, au récit qu'en fait Raymond Domenech dans son livre (2012, p. 306) : « Anelka ne s'est pas calmé et a lancé : "Enculé, t'as qu'à la faire tout seul, ton équipe de merde ! J'arrête moi..." » L'ancien sélectionneur précise ensuite : « Anelka a continué à bougonner. Je n'ai pas entendu ce qu'il disait. D'autres insultes ? »

<sup>15</sup> Parmi les 365 titres de Une antérieurs à celle du 19 juin, seuls sept rendent compte d'une déclaration mise entre guillemets : dans tous les cas, il s'agit de propos officialisés, publiquement assumés, car issus d'interviews exclusives. C'est d'ailleurs cet accès exclusif à la parole des « champions » qui justifie systématiquement la mise en Une. En dehors d'un tel cas de figure, aucun *quote* n'est jugé suffisamment important pour être érigé en fait majeur du jour.

commerciale, du titre. Malgré les dénégations du directeur de la rédaction<sup>16</sup>, le réalisme économique (Lagneau, 2010, p. 687 et suiv.) et les impératifs de distinction individuelle ne sont pas totalement absents. Il suffit pour s'en convaincre d'observer que la rédaction en chef assure, le soir du 18 juin, la promotion du journal du lendemain : invité du Grand Journal de Canal +, le directeur de la rédaction de *L'Équipe* annonce qu'il « travaille sur une Une spectaculaire (...) qui va raconter l'excellente ambiance qui règne dans cette équipe ». D'autre part, et parallèlement, les rédacteurs de *L'Équipe* présents à Knysna confirment aux autres correspondants qu'ils s'appêtent à « sortir un truc énorme le lendemain » (Duluc, 2010, p. 121) mais refusent d'en dire plus, par crainte d'être doublés par la concurrence, et notamment par les journalistes des médias audiovisuels susceptibles de rendre compte de l'information en temps réel et d'atténuer de la sorte le caractère exclusif de leurs informations<sup>17</sup>.

Le point sur laquelle l'approche naturaliste s'avère la plus déficiente dans une perspective sociologique, c'est son refus d'évaluer à leur juste valeur les effets du formatage médiatique sur la dynamique événementielle en considérant l'ampleur du scandale advenu comme une justification *a posteriori* du traitement qui lui a été au départ conféré, et pas comme la conséquence, en partie au moins, de celui-ci. Il est toujours risqué de se livrer à des récits contrefactuels pour tenter de reconstituer ce qui aurait pu se passer en l'absence d'une telle mise en scène médiatique. Mais on peut néanmoins relever plusieurs points. Certes l'altercation a bel et bien marqué le sélectionneur puisqu'il a aussitôt décidé de remplacer son attaquant mais, aussi choquantes soient-elles, les injures n'ont pas entraîné une exclusion automatique du joueur. Celui-ci était bel et bien présent à l'entraînement du lendemain, ce qui ne surprend aucun des journalistes chargés d'en rendre compte le jour-même (dans les médias audiovisuels ou sur les sites d'information en ligne) ou celui d'après (dans les quotidiens ayant bouclé avant que ne circule l'exclusivité de *L'Équipe*). Son renvoi n'est donc pas consécutif à l'injure : il n'intervient qu'une fois que celle-ci a été rendue publique et que le joueur a refusé d'exprimer publiquement ses excuses au sélectionneur. Informé dans la nuit du 18 au 19 juin

---

<sup>16</sup> La direction de *L'Équipe* mobilise deux arguments pour minimiser l'impact commercial de la Une du 19 juin. D'une part, elle indique que « par le fait du hasard, ce n'est que dans l'édition du samedi (...) que [l'information] a été publiée. C'est-à-dire, précisément le jour où le journal est couplé avec un supplément magazine, l'un et l'autre ne pouvant être vendus séparément. Or, le supplément magazine est confectionné le mercredi et imprimé le jeudi. Le tirage de l'ensemble couplé fut donc décidé le jeudi. C'est-à-dire bien avant que les faits en question se soient déroulés, et donc avant même que le journal ne les connaisse et décide de les publier. » (Conclusions de Maître Basile Ader, avocat de *L'Équipe*). D'autre part, le directeur de la rédaction rappelle le point suivant : « Pour tous les grands exégètes de la presse qui pensent que les bons scandales, ça fait vendre, ils ont un peu tort, parce que nous, ce qui nous arrange, c'est que la France soit championne du monde et championne d'Europe tout le temps, parce que plus tout va bien, plus c'est la fête, plus tout le monde sourit, plus on vend des journaux... » (Interview sur le blog « Pierrot la World Cup », <http://fr.sports.yahoo.com/fo/pierrotlefoot/article/1277603/>).

<sup>17</sup> Cet épisode est confirmé par le correspondant de *France-Soir* présent en Afrique du Sud (entretien, janvier 2011).

par un journaliste qui vient de prendre connaissance du scoop de *L'Équipe* destiné à être publié le lendemain, Anelka lui-même ne semble pas avoir commis un acte irréparable et n'entrevoit pas les conséquences de cette publicisation<sup>18</sup>.

La sociologie des affaires invite ici à inverser le raisonnement de nombre de journalistes. Pour eux, c'est parce qu'il y aurait objectivement scandale que *L'Équipe*, et l'ensemble de ceux qui vont aussitôt relayer l'information pour s'en indigner, lui accorderait un traitement « extraordinaire ». Il est fécond analytiquement d'étudier à l'inverse dans quelle mesure il y a eu scandale parce qu'un traitement « extraordinaire » a été conféré à la dispute. Ce n'est jamais le caractère déviant par essence d'un comportement qui fait émerger un scandale. Ce sont au contraire les réactions suscitées par un acte de dénonciation publique qui lui donnent corps (de Blic, Lemieux, 2005, p. 15-16). Contrairement à ce qu'avance l'approche naturaliste, la « faute » est aussi la résultante d'un travail de mise en accusation. D'une part, une lecture régulière de la presse sportive permet de montrer que les insultes dans un vestiaire, sans être banales, sont loin d'être exceptionnelles<sup>19</sup>. D'autre part, de précédentes altercations entre des joueurs et leur entraîneur ont pu être cadrées différemment par les journalistes qui en ont fait écho dans leurs papiers. Lors de la Coupe du Monde 2006, l'équipe de France connaît un début de compétition particulièrement délicat qui engendre, selon certains témoins, une grave crise au sein du groupe<sup>20</sup>. Or ce malaise va être interprété différemment par les journalistes qui en prendront ultérieurement connaissance. Les correspondants de l'AFP écrivent ainsi : « [En 2006], après le deuxième nul contre la Corée du Sud (1-1), les discussions deviennent fiévreuses pendant les quatre jours qui précèdent le match contre le Togo. Les Bleus, les yeux dans les yeux, se disent leurs quatre vérités. (...) Contre le Togo, Zidane est suspendu. À la pause (0-0), les Bleus sont éliminés. Zidane, en costume, parle. Les cadres aussi. Domenech laisse faire et synthétise » (AFP, 21 juin 2010). La querelle de 2006 n'apparaît pas pathogène. Au contraire, elle est jugée vertueuse, révélatrice d'un sentiment de révolte qui anime les joueurs et les encourage à se prendre en main (et implicitement à ne plus tenir

---

<sup>18</sup> « Moi, pour chamber Anelka, mais je n'attendais pas de réponse, je lui envoie un petit texto, mais vers minuit, dans la nuit de vendredi à samedi... Du genre "j'espère que tu t'es réconcilié avec Raymond", mais je n'attendais pas de réponses précises... Et trois minutes après, il me répond un texto "mort de rire, comment tu es déjà au courant ?". Et c'est là où je lui dis : "écoute... RMC en parle, Canal en parle, et ça fait la Une de *L'Équipe* demain". Là, il me rappelle, et on parle, et il me raconte ce qu'il a vraiment dit à Domenech, ce qui n'est pas encore sorti, et comment... (Entretien avec un journaliste de la presse écrite présent en Afrique du Sud, janvier 2011).

<sup>19</sup> Le préparateur physique des Bleus, Robert Duverne, précise ainsi dans une interview à *Sud-Ouest* le 14 mars 2011 : « Moi, j'ai vu bien pire dans les vestiaires de l'Olympique Lyonnais. Des mecs qui ont failli en venir aux mains. Ce qui s'est passé entre Nico et Raymond, c'est du pipi de chat ! »

<sup>20</sup> Le préparateur physique Robert Duverne en rend compte, en 2011, pour l'opposer à ce qu'il a connu quatre ans plus tard en Afrique du Sud : « [En 2010], il n'y avait pas de malaise. En revanche, un malaise avant le match face au Togo au Mondial 2006, il y en avait un, moi je peux vous le dire. Personne ne l'a vu et personne n'a fait de une. Et pourtant, on est allés en finale ! » (*Sud-Ouest*, 14 mars 2011).

compte des consignes du coach). Autrement dit, la définition de la situation ne va pas de soi. À l'image des récits analysés par Paul Ricoeur (1991, p. 137), l'événement ne reçoit sa signification que de sa contribution au développement d'une intrigue dont l'épilogue est constitué par la probable élimination de l'équipe de France. Or l'évidence *a posteriori* du lien entre ce « clash » dans l'équipe et la défaite contre le Mexique constitue bien un argument d'autorité. Après tout, le score à la mi-temps de ce match entre les deux favoris du groupe n'était que de 0-0 et, s'il était resté en l'état, il aurait suffi à la France de battre l'Afrique du Sud pour se qualifier, quel qu'ait été le scénario du match Mexique – Uruguay.

(2) La remise en cause du point de vue naturaliste ne doit pas nous conduire à passer sous silence les travers qui guettent les approches que nous qualifions d'hyperconstructivistes. En se focalisant sur le pouvoir démiurgique des productions journalistiques, ce scénario tend en effet à appréhender les représentations médiatiques comme des fabrications sans grand rapport avec le monde « réel », quand elles ne sont pas accusées de fausser la perception de celui-ci. Trois arguments peuvent ainsi mettre à mal le parti pris « médiacentriste » qui structure, explicitement ou non, la lecture hyperconstructiviste.

Il ne faut d'abord pas perdre de vue qu'*il s'est passé quelque chose* dans le vestiaire, quelque chose de suffisamment « grave » pour justifier le remplacement d'un joueur à la mi-temps<sup>21</sup>. Or la pratique est relativement rare : tout au long de ses six années de mandat à la tête de l'équipe de France, Domenech n'a opéré de changements en milieu de partie qu'à six reprises lors des 47 matchs qu'il a dirigés. Dans deux de ces cas, le remplacement était motivé par une blessure, ce qui ne laisse que trois précédents à la sortie précoce de Nicolas Anelka. Ensuite, la mise en visibilité présuppose que l'information ait circulé jusqu'à être portée à la connaissance des journalistes. Dans leur ouvrage, Raymond et Degorre n'indiquent évidemment pas l'identité de leur(s) source(s) mais ils s'efforcent de décrire le cheminement de l'information :

« Il est donc 11 heures et quart, ce jeudi 18 juin, et nous nous décidons à jeter un coup d'œil sur nos téléphones portables. Les noms qui apparaissent dans la liste des appels en absence réveillent un intérêt professionnel. Un SMS d'abord : *“Rappelle-moi, j'ai quelque chose qui peut t'intéresser.”* Puis c'est au tour d'un des messages vocaux : *“Tu m'envoies des SMS à 3 heures du mat' mais il n'y a personne à 11 heures. Si tu continues à me filtrer comme ça, tu vas passer à côté d'un gros coup.”* (N.B. : nous ne filtrions pas l'appel, nous dormions...)

---

<sup>21</sup> Sur ce point, l'avocat de *L'Équipe* souligne bien la contradiction de Nicolas Anelka et de ses défenseurs : « Si, à en croire ses déclarations postérieures, le fait de proférer des injures de la nature de celles qui sont incriminées, serait monnaie-courante dans le sport, qu'il s'agit de propos de “vestiaire” en rien inhabituels, le fait de rapporter un tel événement ne saurait être attentatoire à l'honneur ou à la considération. Il est évident au contraire que si Nicolas Anelka s'en plaint comme étant une diffamation, c'est bien qu'injurier son entraîneur, même dans un vestiaire, est un fait d'une particulière gravité ! » (Conclusions de Maître Basile Ader, avocat de *L'Équipe*).

On rappelle aussitôt l'auteur du message :

“- Raconte...

- T'es au courant de ce qui s'est passé dans le vestiaire, hier, à la mi-temps ?

- Pas en détail. Il paraît que ça a été musclé mais je ne sais pas avec qui.

- Domenech et Anelka.

- Ah bon ?

- Ouais. Domenech lui a reproché de ne pas respecter les consignes, de n'en faire qu'à sa tête et Anelka lui a répondu d'aller se faire enculer et l'a traité de fils de pute.

- T'es sûr ?

- Il paraît que c'était d'une violence verbale assez inouïe. C'est pour ça que Domenech l'a remplacé. C'est "X" qui me l'a dit et il ne ment pas. Tout ce qu'il me dit depuis le début s'est avéré, pas vrai ?” »

S'il faut évidemment demeurer prudent et ne pas considérer sans réserve cette scène comme authentique, celle-ci met cependant en évidence certains aspects de la dynamique de mise en visibilité de l'insulte. D'une part, les auteurs laissent entendre qu'ils ont déjà recueilli des bribes d'information quelques heures à peine après la fin du match et sollicité certaines « sources » pour en savoir un peu plus. D'autre part, et surtout, ils indiquent que l'altercation s'est rapidement ébruitée au-delà de ses seuls témoins. Le passage des coulisses à la scène médiatique ne se réduit donc pas au moment de la publication dans le journal : elle suit une série d'étapes qui élargit l'espace des détenteurs du secret et garantit à l'information une publicité croissante. Or si certains ont cherché à promouvoir cette information auprès du « grand public » en informant la presse, c'est bien parce que l'événement leur paraissait suffisamment saillant pour être ébruité au-delà du vestiaire et, dans un deuxième temps, restitué aux médias. Pour autant, en n'assumant pas publiquement d'être à l'origine de l'information, ils sont également conscients du caractère transgressif d'une telle « fuite ». Ces « confidences » dont l'origine demeure protégée par le secret des sources apparaissent bien comme une forme particulière de prise de parole, puisqu'elles autorisent certains acteurs à contourner la communication « officielle » des états-majors (en l'occurrence ici les déclarations publiques parcimonieuses de Domenech et des principaux cadres de l'équipe), sans subir les coûts escomptés de la déloyauté (Aldrin, 2005, p. 142). En confiant aux journalistes la charge de transformer la rumeur en information à travers leur travail de vérification et de publicisation des faits, les promoteurs de la fuite opèrent ainsi un « coup indirect » ou un « coup médiatisé »<sup>22</sup>, puisque le format et le contenu des productions médiatiques leur échappent en partie. Parler de coup ne signifie pas qu'une telle action serait nécessairement sous-tendue par un objectif tactique (par exemple, dénigrer Anelka pour mieux rendre service au joueur dont on défend les intérêts) ou agonistique (par exemple, régler

---

<sup>22</sup> Empruntant ce concept à Erving Goffman, Michel Dobry caractérise ce type d'actions par le fait qu'« entre le coup et son résultat s'interpose l'écran d'une "agence d'exécution" [ici, les médias d'information] qui retraduit et réévalue [...] le coup par lequel un acteur a tenté de modifier la situation à son avantage » (Dobry, 2009, p. 175).



des comptes à l'intérieur du groupe). Les échanges informels entre un journaliste et ses sources peuvent aussi bien reposer sur l'entretien de relations dont la *confiance*, fondée ici sur le partage de secrets (Simmel, 1996), ne constituerait pas seulement l'instrument mais bien l'un des fondements.

Enfin, il ne peut y avoir publicisation d'informations compromettantes pour un personnage public qu'à travers la « profanation d'un espace sacré » (Beaud, 2011, p. 72). Accuser les médias de créer une réalité jusqu'ici inexistante puisque connue seulement d'une poignée d'intéressés, c'est *in fine* voler au secours des institutions les plus puissantes, celles qui parviennent à entourer leur activité de secret, autrement dit celles qui disposent de la capacité à maintenir une stricte discipline de parole auprès de leurs membres<sup>23</sup>. À travers la divulgation d'un secret de vestiaire, les journalistes de *L'Équipe* cherchent à réussir un bon coup journalistique. Ce faisant, ils battent cependant en brèche une communication officielle, certes justifiée par le souci du sélectionneur de « protéger » son équipe des intrusions extérieures, mais qui tend à façonner une « réalité » médiatique tout aussi construite que celle restituée dans *L'Équipe* du 19 juin 2010.

## POUR UNE ANALYSE « CONTINUÏSTE » DE LA MISE EN VISIBILITE MEDIATIQUE

Il faut se prémunir contre les tentations de produire une analyse duale, fondée sur une dissociation ontologique entre représentations médiatiques et « monde réel » (Delli Caprini, Williams, 2011, p. 118). Comprendre les processus de mise en visibilité suppose de considérer les contenus médiatiques comme faisant partie du « réel », ce qui implique d'inclure dans l'analyse l'amont et l'aval de la médiatisation. En amont, l'« affaire Anelka » est ainsi rendue possible par trois ensemble de conditions : celles qui ont permis aux journalistes de prendre connaissance de l'altercation et que nous avons évoquées plus haut, celles qui ont encouragé la rédaction de *L'Équipe* à la mettre en scène sous une forme inédite, celles enfin qui ont favorisé sa circulation à l'échelle mondiale. En aval, cette visibilité médiatique a contribué à transformer le « statut »

---

<sup>23</sup> Sur ce point, on ne souscrit pas entièrement aux efforts de Stéphane Beaud visant à minimiser, aux noms de leurs origines modestes, la position des footballeurs professionnels les plus prestigieux dans leurs relations aux journalistes sportifs (Beaud, 2011). En considérant que ces derniers occuperaient une place dominante vis-à-vis de leurs interlocuteurs, il s'appuie sur un discutable différentiel de ressources pour *in fine* rendre le comportement des footballeurs professionnels plus « excusable » que celui des journalistes. Il introduit ainsi une relative asymétrie au détriment d'une interprétation (équitablement) charitable des actions des uns et des autres et de leurs interactions complexes.

de l'altercation, provoquant de la sorte des effets puissants sur les acteurs ainsi mis en scène et sur leurs partenaires d'action.

(1) Sans être mécaniquement déterminée par les transformations socioéconomiques de l'univers médiatique, la stratégie de scandalisation entreprise par *L'Équipe* à travers sa Une ne peut être interprétée sans tenir compte d'un ensemble de conditions structurelles et conjoncturelles qui ont rendu pensables et possibles l'accomplissement de telles audaces rédactionnelles. Il faut d'abord tenir compte de la position occupée par *L'Équipe* dans le champ de l'information sportive. Si sa prééminence auprès des acteurs du monde sportif n'est pas réellement remise en cause<sup>24</sup>, les tensions en termes de diffusion contraignent la rédaction en chef à se mouvoir « entre un traitement exigeant de l'actualité sportive et la quête facile du scoop » (Beaud, 2011, p. 73-74; voir aussi Dargelos, Marchetti, 2000 ; Marchetti, 2002).

La Une du 19 juin est également redevable d'un contexte de crispations durables entre les journalistes sportifs et les principaux protagonistes de l'équipe de France. Depuis la Coupe du Monde 2002, l'accès aux joueurs s'est singulièrement compliqué en raison de la multiplication des rédacteurs présents lors des rassemblements des Bleus, du souci de la FIFA de minimiser les risques associés à une communication trop ouverte, du changement de statuts de joueurs « transformés en rock star » (entretien avec le correspondant de *France-Soir*, janvier 2011), de la croyance de Domenech dans les vertus sportives de l'isolement du groupe (Domenech, 2012, p. 57, 61 et 129-131), de la défiance de joueurs qui craignent, en « allant à la presse », d'être piégés par des interviewers en attente de déclarations polémiques. Produit de ces différentes rationalités, le dispositif de communication mis en place par la Fédération lors de la Coupe du Monde 2010 a suscité un très fort ressentiment parmi les journalistes. Au-delà des matchs, ils n'ont en effet accès qu'aux rares entraînements ouverts au public, ainsi qu'aux brefs « points presse » réunissant le sélectionneur et/ou un joueur choisi pour son statut (à l'image du capitaine) ou sa moindre propension au mutisme. En somme, l'« ouverture » de l'équipe de France aux journalistes est limitée aux seules obligations fixées *a minima* par la FIFA. Les rédacteurs interviewés mobilisent tous des métaphores militaires pour décrire une atmosphère de « camp retranché » (entretien avec un journaliste de l'AFP, décembre 2010), un encadrement digne du « journalisme de guerre » (entretien avec un journaliste de *France-Soir*, janvier 2011). Le « verrouillage » de la communication est tel que le responsable du service de

---

<sup>24</sup> L'ensemble des journalistes interviewés conviennent, avec résignation souvent, que les sportifs entretiennent des relations privilégiées avec les rubricards de *L'Équipe*. Le quotidien constitue ainsi non seulement leur source d'information privilégiée mais surtout leur principal vecteur de notoriété et de popularité.

presse des Bleus n'a pas la possibilité d'alimenter les journalistes en déclarations saillantes ou en échos couverts par le off puisque lui-même est rarement tenu informé par le sélectionneur et les joueurs des dernières nouvelles de l'équipe (entretien avec le responsable du service de presse de l'équipe de France entre 2007 et 2010, février 2011). Cette situation est d'autant plus mal vécue que les correspondants sont incités par leur hiérarchie à accorder quotidiennement un large espace à l'équipe de France et à se distinguer d'une concurrence exacerbée. Ce contexte paradoxal (les joueurs sont placés sous une intense surveillance médiatique mais les journalistes ont peu de choses à voir et à entendre) les place dans une situation ambivalente : ou bien se contenter de déclarations officielles mais marquées du sceau de la langue de bois, ou bien s'appuyer sur les propos officieux de l'entourage des joueurs au risque de publier des informations fausses ou invérifiables.

Le contexte dessine également l'espace des possibles rédactionnels. Le coût d'un traitement échoier et indigné de l'équipe de France s'est nettement amoindri depuis l'élimination des Bleus à l'Euro 2008. Le maintien en place d'un sélectionneur démonétisé, les résultats peu brillants lors des matchs de qualifications pour la Coupe du Monde, l'impopularité manifeste de l'équipe et de ses principaux cadres, la succession de scandales précédant le Mondial (main de Thierry Henry, « affaire Zahia », dénonciation de l'hébergement luxueux des Bleus par la ministre Rama Yade, etc.) sont autant d'éléments qui légitiment l'adoption de postures critiques et journalistiquement audacieuses. Une indignation trop ouvertement exprimée peut cependant s'avérer risquée avant la Coupe du Monde. Les journalistes ont en mémoire la « jurisprudence Jacquet » de 1998 (Garcia, 2008)<sup>25</sup>. La victoire des Bleus a en effet offert à leur ancien sélectionneur l'occasion de se venger de ceux qui avaient initialement mis en doute ses capacités. Tant que l'incertitude sportive demeure, des critiques trop appuyées peuvent valoir à leur auteur des accusations ultérieures d'incompétence, de malhonnêteté, voire d'insuffisant patriotisme. Dans tous les cas, elles font courir le risque d'une remise en cause des relations patiemment tissées auprès des acteurs du monde sportif<sup>26</sup>. C'est donc bien la perspective plus que probable d'une élimination des Bleus qui amoindrit les coûts éventuels d'une posture accusatoire.

---

<sup>25</sup> Il faudrait analyser ici de plus près l'impact du facteur générationnel et la plus ou moins grande sensibilité à l'égard de cette « jurisprudence Jacquet » parmi les journalistes sportifs en général et ceux de *L'Equipe* en particulier.

<sup>26</sup> L'importance des effectifs de *L'Equipe* peut permettre une certaine division du travail critique, les journalistes les plus « proches » de certains sportifs laissant à leurs collègues le soin de publier des papiers négatifs à leur égard. On notera ainsi la relative mansuétude de Vincent Duluc à l'encontre de Raymond Domenech, les deux acteurs se « pratiquant » depuis la fin des années 1980 et ayant connu des carrières relativement homologues dans leurs espaces respectifs (Duluc, 2010, p. 14-15).

Mais la publication du scoop, et sa valorisation en tant qu'exclusivité « extraordinaire », ne sont enfin possibles qu'en raison d'une configuration organisationnelle qui conditionne l'économie des échanges d'informations entre les rédacteurs et leurs « sources ». L'équipe de France de 2010 forme en effet un système d'action spécifique en termes de structure du leadership, d'intérêt différentiel des protagonistes à communiquer et de distribution des ressources médiatiquement déterminantes. D'un côté, de nombreux facteurs favorisent la production d'une communication centralisée et parcimonieuse, ainsi que le respect de la discipline de parole parmi ses membres. En théorie, l'équipe de France et son sélectionneur sont placés sous la tutelle de la Fédération française de football dont le président est lui-même présent en Afrique du Sud. La FFF met à disposition du sélectionneur et des joueurs un service de presse, chargé d'organiser les « points presse » et de fournir des facilités logistiques aux plus de deux cents journalistes accrédités pour suivre au quotidien l'actualité des « Bleus ». Dans les faits, le dispositif de communication mis en place semble avoir été défini non dans les états-majors de la Fédération, mais par un accord entre le sélectionneur et les représentants des joueurs (entretien avec le chef du service de presse des Bleus entre 2007 et 2010, mars 2011). Malgré les critiques journalistiques contre la faible disponibilité des joueurs en 2008, Raymond Domenech a reconduit, on l'a vu, un système de communication très contraignant pour les correspondants (les entretiens individuels sont par exemple prohibés). La présence de l'ensemble de l'équipe dans un espace géographique restreint (l'hôtel et ses dépendances) favorise les prétentions du sélectionneur à « protéger » le groupe contre toute intrusion journalistique et contrôler l'ensemble des messages adressés à la presse. Si les joueurs ont une interdiction absolue de communiquer en dehors des canaux « officiels », ils peuvent néanmoins correspondre avec les journalistes auxquels ils sont liés par l'intermédiaire de messages électroniques. Les rédacteurs rencontrés ont cependant tous indiqué que même cette « source »-là s'est avérée peu productive, du moins avant que le scandale n'éclate. Car, malgré un leadership vacillant lié à la non-reconduction de son contrat après la Coupe du Monde, le sélectionneur dispose d'une ressource fondamentale pour garantir *a minima* la discipline de parole parmi ses joueurs : la capacité à exclure des titulaires ceux qui outrepasseraient son interdiction de communiquer ou qui profiteraient des rares séquences d'ouverture aux médias pour remettre publiquement en cause ses choix.

Pour autant, la dépendance des joueurs, et notamment des plus prestigieux d'entre eux, à l'égard d'une Fédération dont l'état-major est lui-même particulièrement divisé au printemps

2010<sup>27</sup>, demeure relative. Entourés chacun de leurs propres agents, avocats et parfois conseillers en communication, ils sont avant tout les salariés de clubs dont les enjeux sportifs et économiques divergent sensiblement de ceux des équipes nationales. Si la réussite collective des Bleus et la qualité de leur prestation individuelle sous ce maillot constituent des épreuves déterminantes en termes de prestige et de carrière, ils n'en constituent aucunement les seules décisives. Pour l'ensemble des interviewés, la loyauté des joueurs s'exerce davantage à l'égard du « groupe » qu'à l'égard de l'institution « Fédération française ». La « chasse au traître » menée par le capitaine atteste l'importance de cette discipline collective à laquelle sont supposés se soumettre les joueurs malgré la concurrence sportive et les inimitiés. D'après les journalistes rencontrés, il est peu probable que la « fuite » ait pour origine un joueur soucieux de se désolidariser de Nicolas Anelka ou de partager son indignation face à une situation devenue problématique. Elle est plus probablement le produit d'échanges téléphoniques entre les joueurs et leurs entourages, au premier rang desquels les agents ont des intérêts directs à entretenir des relations étroites avec certains journalistes et à répondre à leurs attentes d'informations saillantes et distinctives.

L'adhésion du public est en effet une condition *sine qua non* du succès économique du secteur et de la réussite individuelle de ses différents acteurs. Malgré leur manque d'appétence pour les sollicitations médiatiques et notamment pour les conférences de presse, les joueurs semblent attachés à leur image, sensibles à l'impact des campagnes médiatiques sur leurs carrières et conscients de la position centrale de *L'Équipe* dans le champ journalistique français. Plus que dans d'autres espaces organisationnels, les joueurs forment personnellement la trame des récits journalistiques (ils en sont à la fois les principaux protagonistes et les principaux locuteurs), ce qui les place tous sous la surveillance quotidienne des rédacteurs<sup>28</sup>. Tandis que la plupart des joueurs disposent personnellement de relais dans l'univers journalistique<sup>29</sup>, le football professionnel forme un univers dont les controverses internes ont

---

<sup>27</sup> Nous n'entrons pas ici dans les détails mais l'opposition entre « amateurs » et « professionnels », ainsi que les divisions au sein de ces groupes, sont d'autant plus exacerbées que la structure fédérale de l'organisation offre peu de prises au président (lui-même « amateur ») pour centraliser la communication et sanctionner les discours dissidents.

<sup>28</sup> Les journalistes sportifs ont en effet une spécificité qui les distingue de leurs collègues : ils sont en situation de voir le terrain de jeu et ainsi de mesurer ce qu'ils perçoivent comme des écarts entre les discours (la « langue de bois ») et les faits (la « vérité du terrain »). Cela engendre une différence non négligeable avec, par exemple, un journaliste Education qui, à moins d'opérer une improbable enquête approfondie (dont on pourra toujours relativiser le choix des cas), ne peut parler de la « réalité » du système éducatif que par l'intermédiaire des déclarations, statistiques, points de vue que livrent les porte-parole des organisations en lutte sur ce secteur.

<sup>29</sup> Par exemple, Nicolas Anelka ne communiquera lors de l'« affaire » qu'au correspondant de *France-Soir* qu'il connaît depuis ses débuts professionnels, ce dernier ne masquant aucunement sa fierté d'avoir été invité au mariage du joueur.

de fortes chances d'être portées à la connaissance d'un « grand public » dont l'enrôlement peut constituer une ressource déterminante.

*In fine*, la probabilité de la « fuite » et la valeur que les rédactions lui attribuent tiennent ainsi à ces rationalités plurielles qui se coordonnent en matière de communication : faible capacité de coordination d'une FFF particulièrement divisée et faiblement « professionnalisée » en matière communicationnelle (entretien avec le chef du service de presse de l'équipe de France entre 2007 et 2010, mars 2011), imposition d'une stricte discipline par un sélectionneur relativement émancipé de sa tutelle hiérarchique (*ibid.*), inscription des joueurs dans des logiques de carrières individuelles qui les encouragent à privilégier leurs intérêts personnels au détriment de leur loyauté à l'égard de l'institution (*ibid.*), etc.

(2) Mais le scandale n'émerge pas seulement de l'évocation par *L'Équipe* d'une scène jusqu'ici soustraite au regard du public. La simple publication d'une information est rarement suffisante pour produire des effets durables sur les protagonistes de l'actualité. Il faut aussi que les rédactions en indiquent la saillance et le caractère édifiant par des stratégies rédactionnelles appropriées. En effet, un autre cas de comportement *a priori* déviant est également rapporté dans les pages intérieures de *L'Équipe* du 19 juin : le doigt d'honneur adressé par William Gallas au journaliste de TF1 David Astorga en zone mixte. Il sera, certes, ultérieurement invoqué comme illustration de l'attitude déplorable des cadres de l'équipe de France. Mais, en n'étant « grandi » ni par un appel de Une ni par l'expression visible d'une désapprobation (Thompson, 2000, p. 20), cet épisode ne connaîtra pas la même destinée que l'injure d'Anelka et ne contraindra pas son auteur à s'excuser publiquement. L'ampleur de l'emballement ultérieur semble bel et bien conditionné par les hiérarchies que dessinent les choix graphiques de la rédaction (Mouillaud, Tétu, 1989, p. 69) : la reproduction *in extenso* des propos injurieux en Une leur offre une forme exacerbée de publicité.

Pour que le scandale éclate, encore faut-il que l'indignation affichée soit audible par les différents publics du quotidien. Or cette Une paraît dans un climat où les marques de défiance adressée à l'équipe de France ont atteint une intensité inédite. Tandis que les forums adossés aux sites d'information sportive sont saturés d'invectives, de nombreux professionnels de la politique expriment eux aussi, depuis plusieurs semaines mais plus encore depuis la défaite contre le Mexique, des critiques à l'encontre de joueurs jugés trop payés, méprisants, incapables de susciter l'enthousiasme populaire, voire de représenter la nation. Les journalistes sont, quant à eux, en attente d'explications à la « faillite » sportive de l'équipe de France et, surtout, en quête de confirmation que le groupe n'était pas « sain », qu'il était dominé par des

« caïds » puérils et que la préparation s'est déroulée dans un climat délétère. Ce contexte a favorisé l'emballage médiatique du 19 juin et encouragé une multitude d'entrepreneurs de morale à s'indigner ouvertement de l'attitude d'Anelka. Ces deux dynamiques se sont alors auto-entretenues, naturalisant la gravité de l'altercation : l'ampleur des reprises médiatiques ont rendu inévitables les réactions des autorités politiques et sportives, tandis que la multiplication des prises de position consternées de la part de personnalités issues d'univers sociaux diversifiées a confirmé aux journalistes l'importance de l'information et du problème public sous-jacent. L'ampleur d'un scandale dépend de la taille de son public. Ici, les reprises médiatiques de l'information se sont opérées dans le cadre d'une manifestation sportive placée sous la surveillance étroite de la majeure partie des médias internationaux. Le caractère immédiatement planétaire du scandale a alors rendu d'autant plus légitime la condamnation d'un comportement potentiellement dommageable pour l'image de l'équipe nationale et, au-delà, du pays lui-même.

(3) Il reste à entrevoir les ressources et les contraintes que le processus de mise en visibilité médiatique apporte aux acteurs ainsi placés sous la surveillance des médias et de leurs publics. En accédant à la connaissance publique par l'intermédiaire de comptes-rendus ouvertement dépréciatifs, l'altercation du vestiaire accède, d'une certaine manière, à une « seconde vie ». La métamorphose d'une dispute privée en querelle publique et publiquement condamnée conduit les protagonistes à redéfinir la situation et ses conséquences légitimes. Tant que l'information est demeurée circonscrite au huis-clos du vestiaire, la sanction attribuée à Nicolas Anelka semble s'être résumée à son remplacement à la mi-temps (et à sa probable mise à l'écart lors du dernier match ; Domenech, 2012, p. 16). Une fois l'information entrée dans le circuit médiatique, la sanction s'est muée en obligation d'exprimer des excuses publiques au sélectionneur, sous peine d'exclusion de l'équipe. La publicité octroyée à l'altercation a également pesé sur les relations au sein du système d'action qui régit l'équipe de France : certains joueurs se mettent en tête de dénicher l'auteur de la « fuite » (qu'il appartienne à l'équipe ou à l'encadrement), la direction de la FFF est publiquement mise en cause par les autorités ministérielles de tutelle et par une poignée de personnalités désireuses de se substituer à l'actuel état-major, le président de la FFF est lui-même brocardé pour son leadership défaillant par ses plus proches collaborateurs, etc.

Dans le cas étudié, la mise en visibilité a engendré des conséquences contradictoires qui ont favorisé les dissensions, exacerbé les dissonances et ainsi contribué à l'entrée en crise de l'équipe de France. D'un côté, la publicité accordée à cette affaire a contraint les

protagonistes de la controverse à intensifier leur communication médiatique, justifier leurs pratiques et se conformer aux rôles légitimement associés à leur position institutionnelle. Les dirigeants de la FFF, tout comme la ministre des Sports, étaient tenus de condamner le comportement d'Anelka, pour réaffirmer leur autorité et attester leur capacité d'action, sous peine d'être eux-mêmes publiquement condamnés par les commentateurs du monde médiatique et par les porte-parole des groupes intéressés par la situation de l'équipe de France (des acteurs politiques aux sponsors). Mais d'un autre côté, l'ampleur exceptionnelle du scandale a bousculé les repères et les calculs des acteurs, les conduisant à accomplir des actions inédites aux conséquences indéterminées : « chasse au traître » au sein du groupe, conférence de presse qui tourne à l'invective entre le capitaine des Bleus et les journalistes présents, sous le regard d'un président de la FFF à qui la situation échappe (soir du 19 juin), intervention « surprise » de Franck Ribéry au cours de l'émission Téléfoot sur TF1 (matinée du 20 juin), « grève » de l'entraînement (après-midi du 20 juin), lecture du communiqué de presse des joueurs par un Domenech abasourdi, prise d'antenne imprévue sur de nombreuses télévisions et radios pour rendre compte de l'événement, démission face aux caméras du directeur délégué de la FFF, etc. Si elle met au jour des rapports de forces préexistants, l'affaire Anelka constitue aussi « un moment de transformation sociale » qui « conduit à des repositionnements, à une redistribution des cartes institutionnelles, voire à des remises en cause brutales des rapports institués » (de Blic, Lemieux, 2005, p. 11). La mise en visibilité médiatique connecte *de facto* les espaces sociaux médiatisés à des publics socialement diversifiés et qui exportent leurs propres critères d'évaluation aux pratiques publicisées. Le principal effet du scandale initié par la Une de *L'Équipe* réside ainsi dans cette dynamique de relative désectorisation qui érige une altercation privée en problème public, transforme un enjeu sportif en enjeu politique et fait perdre aux organisations mises en cause dans l'affaire leur autonomie respective<sup>30</sup>.

\*

\* \*

Si l'« affaire Anelka » constitue une séquence exemplaire pour réinscrire les représentations médiatiques dans les configurations sociales qui conditionnent l'activité

---

<sup>30</sup> Devenu de moins en moins saillant, le scandale se clôt ainsi par un processus de resectorisation qui échappe progressivement au regard journalistique : la FIFA a fait comprendre aux autorités politiques françaises qu'elles ne pouvaient s'immiscer dans les affaires de la FFF, tandis que cette dernière a renouvelé son staff dirigeant et sanctionné en interne les joueurs jugés responsables de la crise.



communicationnelle des « sources » et des protagonistes de l'actualité, elle invite également à revisiter la question canonique du pouvoir des médias. Trop souvent, la sociologie n'a choisi d'analyser la contribution des médias à l'ordre social qu'à travers la seule problématique de l'influence sur les publics. Sur ce point aussi, il apparaît utile de décentrer le regard et d'appréhender le travail journalistique, pas seulement comme une médiation entre institutions et « grand public », mais comme une médiation au sein même des univers sociaux qui accèdent à la visibilité médiatique (Sigal, 1973 : 133 ; Ericson, Baranek, Chan, 1989, p. 13 ; Schudson, 2003 : 140 ; Aldrin, 2005, p. 142). Les mésaventures des « Bleus » à Knysna rappellent ainsi à quel point les médias d'information doivent être envisagés comme les réceptacles des luttes entre les acteurs dotés du plus fort capital symbolique. Dès lors, s'il est évidemment nécessaire de considérer les « sources » comme parties prenantes de la coproduction de l'actualité, il semble tout aussi indispensable d'analyser les journalistes sportifs comme des acteurs à part entière d'un secteur dont la médiatisation participe au déroulement et à la régulation des activités.

## **Bibliographie**

- Aldrin Ph., *Sociologie politique des rumeurs*, PUF, 2005.
- Beaud S., *Traîtres à la nation ? Un autre regard sur la grève des Bleus en Afrique du Sud*, La Découverte, 2011.
- Bernier M.-F., *Les Fantômes du parlement. L'utilité des sources anonymes chez les courriéristes parlementaires*, Presses de l'Université de Laval, 2000.
- Charron J., *La Production de l'actualité. Une analyse stratégique des relations entre la presse parlementaire et les autorités politiques*, Boréal, 1994.
- Charron J. et al. (dir.), *Les Journalistes, les médias et leurs sources*, Gaëtan Morin, 1991.
- Degorre D., Raymond R., *Histoire d'un scoop*, Éditions L'Équipe, 2010.
- Dargelos B., Marchetti D., « Les professionnels de l'information sportive. Entre exigences professionnelles et contraintes économiques », *Regards sociologiques*, 2000, n°20.
- De Blic D., Lemieux C., « Le scandale comme épreuve. Éléments de sociologie pragmatique », *Politix*, 2005, n° 71.
- Delli Caprini M. X., Williams B. A., *After Broadcast News. Media Regimes, Democracy, and the New Information Environment*, Cambridge University Press, 2011.
- Dobry M., *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles (1986)*, Presses de Sciences Po, 2009.
- Domenech R., *Tout seul. Souvenirs*, Flammarion, 2012.
- Duluc V., *Le Livre noir des Bleus. Chronique d'un désastre annoncé*, Robert Laffont, 2010.
- Ericson R. V., Baranek P. M., Chan J. B.L., *Negotiating Control. A Study of News Sources*, University of Toronto Press, 1989.
- Garcia D., *La Face cachée de L'Equipe*, Danger Public, 2008.
- Lagneau É., *L'Objectivité sur le fil. La production des faits journalistiques à l'Agence France-Presse*, thèse de doctorat en science politique, IEP de Paris, 2010.
- Legavre J.-B., « *Je t'aime moi non plus* ». *Les relations d' « associés-rivaux » entre journalistes et communicants*, mémoire d'HDR en sciences de l'information et de la communication, Université Versailles Saint-Quentin, 2007.
- Lemieux C., *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Métailié, 2000.
- Lemieux C., « Peut-on ne pas être constructiviste ? », *Politix*, 2012, n°100.
- Marchetti D., « Les transformations de la production de l'information sportive : le cas du sport-spectacle », *Les Cahiers du journalisme*, 2002, n°11.
- Mouillaud M., Tétu J.-F., *Le Journal quotidien*, PUL, 1989.
- Ricœur P., *Temps et récit. 1. L'intrigue et le récit historique (1983)*, Le Seuil, 1991.
- Schlesinger Ph., « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies des sources d'information et les limites du média-centrisme » (1990), *Réseaux*, 1992, n°51.
- Schudson M., *The Sociology of News*, Norton & Company, 2003.
- Simmel G., *Secret et société secrète (1908)*, Circé, 1986.
- Souanef K., « "De la main d'Henry à la déroute de Knysna". Traitement médiatique et communication politique. A propos de la bien-pensance sportive », communication au XI<sup>e</sup> Congrès de l'AFSP, Strasbourg, 2011.
- Thompson J. B., *The Media and the Modernity. A Social Theory of the Media*, Polity Press, 1995.

Thompson J. B., *Political Scandal*, Polity Press, 2000.

Veron E., *Construire l'événement. Les medias et l'accident de Three Miles Island*, Minuit, 1981.

Woolgar S., Pawluch D., « Ontological Gerrymandering: The Anatomy of Social Problems Explanations », *Social Problemos*, vol. 32, n°3, 1985.